

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 28

N°208

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 18 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Sophie VALLY	Madame Sandrine LE MOINE
Madame Leila TLILI	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Jean-François MONINO	Madame Soizig NEDELEC
Madame Danielle MARINO	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Marc RUER	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Mohamed Fathi TLILI	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Madame Akoua Marie KOUAME
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Omar AÏT-BOUALI	Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Ling LENZI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Silvere Rozenberg

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/

OBJET : Accord-cadre relatif à l'entretien technique des installations, aux interventions de dépannage des alarmes incendie pour les années 2019-2022. Approbation du projet d'accord cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le marché actuellement en cours arrive à échéance au 31 décembre 2018 ;

Considérant qu'il convient dans ces conditions de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de passer un nouvel accord-cadre à bons de commande afin d'assurer l'entretien technique des installations, ainsi que les interventions de dépannage sur les alarmes incendie pour les années 2019-2022.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif à l'entretien technique des installations, des interventions de dépannage des alarmes incendie, passé sur appel d'offres pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2019, puis renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives de un an, trois années au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2022.

L'accord-cadre est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie à prix forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et conditionnelle ainsi qu'une partie à prix unitaires pour les prestations d'installation et de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Seuil minimum : 50 000 € HT Seuil maximum : 150 000 € HT

AUTORISE, à l'issue de la procédure et consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, Madame la Maire à signer l'accord-cadre avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Reçu en préfecture le : 19/10/18

Publié le : 19/10/18

Certifie exécutoire : 19/10/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

